

MINISTERE DE L'ÉDUCATION. DE LA RECHERCHE ET DE LA FORMATION

DIRECTION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

1th DIRECTION RVICE DE L'ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

> Nos réf. : D1/REGL/AMR Circ 120

14246 X283

ADRESSE VISITEURI: Cité administrative de l'État Agcades D - éé étage Rue Royale, 204 8-1010 BRUXELLES 'E COURRIER:
Jaministrative de l'Éla!

Bouward Pachéco, 19 - 8te 0
8-1010 BRUXELLE\$

Tét.: 32(0)2/210.55.11 · Télex: 64556 EDUNAT 8 · Télécopleur: 32(0)2/210.55.17

- Aux Chefs des établissements d'enseignement supérieur autre qu'universitaire organisés et subventionnés par la Communauté française
- Aux Administrations des Provinces et des Communes qui dirigent un établissement d'enseignement supérieur autre qu'universitaire;
- Aux Pouvoirs organisateurs des établissements d'enseignement supérieur autre qu'universitaire

Pour information

- Aux membres du service d'inspection de l'enseignement supérieur
- Aux vérificateurs de l'enseignement supérieur

Bruxelles, le 09.74199

OBJET : Procédure de transmission des diplômes à l'administration

Aux fins d'éviter tout désagrément pour les titulaires de diplômes soumis à la signature du délégué du Ministre et d'assurer la nécessaire sécurité juridique tant des autorités qui les délivrent que des personnes qui en sont momentanément dépositaires, j'ai enjoint aux agents et fonctionnaires de ma direction générale de ne plus accepter de recevoir ou restituer lesdits diplômes sans le respect des modalités énoncées ci-après :

- les diplômes seront, par grade et discipline, classés selon l'ordre alphabétique des noms de leurs titulaires;
- y seront joints, conformément aux modèles annexés à la présente, deux inventaires établis, chacun en double exemplaire, selon le même classement;
- 3. le dépôt et la restitution des diplômes se feront aux jours et heures de visites aux bureaux de l'administration (lundi et mercredi de 13h30' à 16h) ou sur rendez-vous (tél. 02/210.55.75, 02/210.55.73, 02/210.55.77);

4. mes services ne se dessaisiront des diplômes qu'en mains d'une personne mandatée par le chef d'établissement concerné et porteuse des pièces établissant sa qualité, pièces qu'elle laissera à l'administration.

Je vous remercie de votre collaboration.

Le Directeur général

André PHILIPPART

- Dénomination de l'établissement :	
- Diplômes de :	
- Année académique :	
Inventaire des diplômes	s soumis au délégué du Ministre
1. 2. 3. 4. 5.	
•••	
	Reçu de Monsieur (Madame)
	(1) diplômes inventoriés ci-dessus
	Bruxelles, le
Pour l'administration de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique	Pour l'établissement
NOM : Prénom :	NOM : Prénom :
Signature :	Signature :
(1) nombre total	

- Dénomination de l'établissement : - Diplômes de : - Année académique : Inventaire des diplômes à soumettre au délégué du Ministre 1. 2. 3. 4. 5. Reçu de Monsieur(Madame)(1) diplômes, inventoriés ci-dessus Bruxelles, le Pour l'Administration de Pour l'établissement l'enseignement supérieur et de la Recherche scientifique NOM NOM Prénom Prénom Signature Signature

(1) nombre total